



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 30

Réunion restreinte du : 25 AVRIL 2019

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
20732190	LANGRUNE LUC FC 2	Seniors	Depart 3 - C	FORFAIT (2)	46,00 €
21297741	LES 2 VALLEES 1	U 18	Depart 3 - B	FORFAIT (1)	15,00 €
21298231	CAHAGNES AS 2	U 15	Depart 3 - A	FORFAIT (1)	15,00 €
21298353	LA HOGUETTE-S CROCY E 2	U 15	Depart 3 - B	FORFAIT GENERAL	30,00 €
21394235	COTE DE NACRE FC 1	U 15	Coupe Calvados	FORFAIT	15,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON